

**CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LEFF ARMOR COMMUNAUTE ET  
GUINGAMP-PAIMPOL-AGGLOMERATION POUR L'ETUDE DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA  
METHANISATION A L'EHELLE DU PAYS DE GUINGAMP  
Avenant n°1**

## **Préambule**

Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté, autorisées par délibérations en dates respectives des 6 juin 2023 et 20 décembre 2022, ont signé une convention relative à une étude d'élaboration d'un schéma de développement de la méthanisation.

La prestation réalisée par un groupement de bureaux d'études a fait l'objet d'un avenant augmentant le volume de la prestation.

Le présent avenant définit les modalités de financement de cette augmentation de la prestation.

**Il a été convenu les modalités suivantes :**

## **ARTICLE 1 – CONTENU**

Des besoins de réunions supplémentaires ont été identifiées pour alimenter l'étude. Elles concernent :

- Le compte rendu des ateliers à destination des élus, exploitants agricoles et citoyens pour mettre en place un kit de communication et des recommandations sur le développement de la méthanisation sur notre territoire pour une meilleure acceptabilité sociale et environnementale (2 réunions concernant S3D et Auxilia),
- La finalisation du gisement méthanisable sur notre territoire. Les données ont été plus difficiles que prévus à récupérer, notamment du côté des industries agro-alimentaires concernant leurs déchets. (1 réunion concernant S3D)
- La validation des installations en place sur notre territoire. Les sources étudiées sont non concordantes sur plusieurs points et nécessitent un point supplémentaire en incluant l'association AILE (1 réunion concernant S3D)
- La définition des installations de méthanisation à étudier dans la phase d'étude d'opportunité. Il est important d'échanger sur les différentes options à étudier durant la dernière phase qui consiste à étudier les opportunités de projets de méthanisation sur notre territoire. 2 réunions de travail ont été préférées à un COPIL supplémentaire (2 réunions concernant S3D).

## **ARTICLE 5 – FINANCEMENT**

Le montant initial de la prestation était de 45 270,94 € HT, soit 54 325,13 € TTC.

Le montant de l'avenant encadrant la prestation supplémentaire est de 7 007,50 € HT soit 8 409,00 € TTC.

Le montant total de la prestation s'établit donc à 52 278.44 € HT, soit 62 734,12 € TTC.

Le reste à charge initial pour les deux EPCI était de 16 297,54 €TTC ; Avec cet avenant, il s'élève à 20 588,78 € HT/ 24 706,54 €TTC.

En application de la clef de répartition utilisée pour les dossiers gérés à l'échelle du Pays de Guingamp :

- Leff Armor communauté participe à hauteur de 28,32 %,
- Guingamp Paimpol Agglomération participe à hauteur de 71,68 %.

Les montants des participations totales sont donc établis à :

- 5 830,74 €HT € pour Leff Armor Communauté,
- 14 758,04 €HT pour Guingamp Paimpol Agglomération.

Les articles de 2 à 4 et de 6 à 12 de la convention restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Guingamp, le

Le Président de LEFF ARMOR  
COMMUNAUTE  
M. Jean-Michel GEFFROY

Le Président de GUINGAMP-  
PAIMPOL AGGLOMERATION  
M. Vincent LE MEAUX